

JORF n°0302 du 30 décembre 2010 page 23127
texte n° 2

LOI
LOI n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 (1)

NOR: BCRX1028078L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2010-623 DC du 28 décembre 2010 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

(...)

Article 21

L'article 25 de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion est ainsi modifié :

1° A la fin de la seconde phrase du premier alinéa, les mots : « améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans » sont remplacés par les mots : « favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans » ;

2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Un décret définit les conditions de fonctionnement du fonds. »

(...)

La présente loi entrera en vigueur immédiatement et sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait le 29 décembre 2010.